

DOSSIER : N° PA 042 147 23 M0003

Déposé le : 31/05/2023

Demandeur : Madame COTTANCIN FORCE Patricia

Nature des travaux : Détachement d'un lot à bâtir

Sur un terrain sis à : 13 Rue Henri Pourrat à  
MONTBRISON (42600)

Référence(s) cadastrale(s) : 147 AX 277 , 147 AX 278  
(parcelle mère AX 214)

Arrêté n°2026- 450 -A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 12/06/2026

## PROROGATION DE VALIDITÉ Permis d'aménager

Le Maire de la commune de MONTBRISON,

VU la demande de prorogation de Permis d'aménager présentée le 08/06/2026 par Madame COTTANCIN FORCE Patricia,

VU le Permis d'aménager N° PA 042 147 23 M0003 délivré le 22/08/2023,

- pour le détachement d'un lot à bâtir ;
- sur un terrain situé 13 Rue Henri Pourrat, à MONTBRISON (42600) ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, mis à jour le 10 mars 2026 ;

Zone : U2,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La demande de prorogation de Permis d'aménager susvisé est **ACCORDEE**.

#### Article 2 :

La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale **pour une durée d'une année**.

MONTBRISON, le 12/06/2026,

Pour Le Maire,  
Arlette SURGEY,  
Adjointe déléguée



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

#### INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

